

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mars 2008

Le Conseil Municipal de la ville de Coulommiers, légalement convoqué le 11 mars 2008, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Jean-Pierre AUBRY, 1^{er} adjoint, remplaçant du Maire sortant démissionnaire, en vertu de l'article L 2111-17

Présents : RIESTER Franck, MOTOT Ginette, AUBRY Jean-Pierre, DELOISY Sophie, LEGEAY Jean-Claude, THOLIRET Marie-José, FREMONT Bernard, MAASSEN Véronique, FOURNIER Pascal, GOULLET Christiane, GOUJAT Jackie DUPONT Muriel, SAINTEMARIE Bruno, KIT Michèle, BOULVRAIS Daniel, DESMONTIER Solange, ASHFORD Patrick, DIAB Noua, DAUNA Jean-Vincent, SCHEHL Françoise, THEVENOT Vincent, TUERO Patricia, FEINDEL François YVON Marie-Ange, MONTOISY Alexis, PERRIN Sylviane, MARTIG Laetitia, THIERRY Pascal, SABATÉ Elianne, COILLOT Roland, CANALE Aude, TREGOAT Yvon, RABEY Colette

soit 33 présents, 0 absents représenté, 0 absents excusé , 33 votants.

MONTOISY Alexis, secrétaire de séance.

M. AUBRY : Mesdames et Messieurs, bonjour, merci de votre présence. Je vais donc en tant que Maire sortant, finir cette session en proclamant les résultats, ensuite nous aurons la mise en place du Maire, de ses adjoints, de son Conseil Municipal.

PROCLAMATION DES RÉSULTATS ET INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. AUBRY donne lecture des résultats constatés aux procès verbaux de l'élection du 9 mars 2008 :

<u>, Inscrits</u>	<u>8308</u>
<u>Votants</u>	<u>4788</u>
<u>i Bulletins nuls</u>	<u>389</u>
<u>l Exprimés</u>	<u>4399</u>

Ont obtenus :

- liste POUR VOUS AUJOURD'HUI ET DEMAIN: 1988 voix, soit 7 sièges
- liste ENSEMBLE POUR COULOMMIERS: 2411 voix, soit 26 sièges

M. AUBRY déclare installés dans leurs fonctions les conseillers municipaux :

RIESTER Franck
MOTOT Ginette
AUBRY Jean-Pierre
DELOISY Sophie
LEGEAY Jean-Claude
THOURET Marie-José
FREMONTE Bernard
MAASSEN Véronique
FOURNIER Pascal

GOULLET Christiane
GOUJAT Jackie
DUPONT Muriel
SAINTEMARIE Bruno
KIT Michèle
BOULVRAIS Daniel
DESMONTIER Solange
ASHFORD Patrick
DIAB Noua
DAUNA Jean-Vincent
SCHEHL Françoise
THEVENOT Vincent
TUERO Patricia

FEINDEL François

YVON Marie-Ange
MONTTOISY Alexis

PERRIN Sylviane

MARTIG Laetitia

THIERRY Pascal

SABATÉ Elianne

COILLOT Roland

CANALE Aude

TREGOAT Yvon

RABEY Colette

M. AUBRY passe la Présidence à Mme MOTOT, doyenne de l'assemblée.

Mme MOTOT procède à l'appel.

Constate que la condition de Quorum est remplie et propose Alexis MONTTOISY comme secrétaire de séance.

Invite le conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Question n° 1 ELECTION DU MAIRE

Mme MOTOT, Président de séance après avoir rappelé les articles L 2122-4, L 2122-6, L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, invite le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. Franck RIESTER présente sa candidature.

Mme MOTOT appelle chaque conseiller municipal à venir déposer son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au	7 vote
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	26
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	26

c. Majorité absolue4..... 14

M. Franck RIESTER est immédiatement installé et prend la présidence de la séance.

M. RIESTER : Bonjour à tous, C'est avec une très grande émotion que je suis ici devant vous. Je suis vraiment conscient de la responsabilité que représente cette charge de Maire de Coulommiers. Je m'engage sincèrement à l'assumer avec énergie, détermination, volontarisme pour les Columériens et pour Coulommiers. Je tiens à remercier le Conseil Municipal qui vient de m'élire Maire de Coulommiers. Je tiens à remercier évidemment tous les Columériens qui ont voté pour la liste ENSEMBLE POUR COULOMMIERS et c'est bien une liste qui est élue. C'est bien une équipe qui est élue et je vais travailler avec l'équipe d' « Ensemble pour Coulommiers » dans l'intérêt général de Coulommiers et nous allons travailler pour tous les Columériens. C'est ce que j'ai dit au Théâtre lors de la soirée d'élection dimanche et c'est quelque chose que j'ai vraiment très ancré en moi. Quant on est élu d'une collectivité, nous travaillons pour l'intégralité des habitants de cette collectivité. J'espère et je souhaite, en tous cas je ferai le maximum pour que ce soit le cas, nous travaillions en bonne intelligence avec l'opposition municipale. Je regrette qu'elle n'ait pas participé au vote, mais je suppose que l'opposition s'exprimera sur ce choix en tous cas toute l'équipe et moi-même, nous souhaitons travailler avec l'opposition municipale de la meilleure façon possible pour l'intérêt de Coulommiers.

Nous oeuvrerons dans la foulée des élus municipaux qui se sont succédés depuis des décennies, voire des siècles, ici à Coulommiers, parce qu'un travail municipal, c'est un travail de longue haleine. C'est un travail qui mobilise des gens au fil des années et je tiens à saluer mes prédécesseurs à la Mairie de Coulommiers et bien évidemment le dernier, Guy DRUT.

Applaudissements.

Nous allons maintenant procéder à l'élection des adjoints.

Question n° 2 Élection des adjoints

Sous la présidence de M. Franck RIESTER élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 à L. 2122-2-1 du CGCT, la commune peut disposer de neuf adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de neuf adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à neuf le nombre des adjoints au maire.

Question n° 3

ELECTION DES ADJOINTS

Il est procédé ensuite, sous la présidence de M. le Maire, à l'élection des adjoints au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, conformément à l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur chacune des listes l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (aut.L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

M. RIESTER propose la liste suivante:

Ginette MOTOT- 1^{er} Adjointe Jean Pierre AUBRY - 2^{ème} Adjoint Sophie DELOISY - 3^e adjointe Jean Claude LEGEAY-4^{ème} adjoint Marie José THOURET 5^{ème} adjointe Bernard FREMONT 6^{ème} adjoint Véronique MAASSEN 7^{ème} adjointe Pascal FOURNIER 8^{ème} adjoint Christiane GOULLET 9^{ème} adjointe

M. RIESTER demande s'il y a une autre liste.

Pas de réponse.

Il est procédé au vote.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au 7 vote

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
26

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0

(art. L. 66 du code électoral).....

d. Nombre de suffrages exprimés [b -

c] e. Majorité absolue 26

Mme MARTIG demande la parole dans le courant du vote.

Mme MARTIG : Lors du dernier conseil municipal présidé par M. Guy DRU'T, le jeudi 21 février 2008, le Conseiller Municipal, Pascal THIERRY a demandé au Maire une explication sur le fait qu'un des adjoints occupait un logement appartenant à la commune.(huée dans la salle)

De façon à éviter toute diffamation, Pascal THIERRY, n'avait pas donné le nom de cette personne. Il attendait simplement une explication. Le Maire s'est tourné vers M. Jean-Claude Legeay, Maire-adjoint aux affaires sociales, pour lui demander de s'expliquer, il s'est trouvé ainsi désigné personnellement. Celui-ci a expliqué qu'il s'agissait du logement de son épouse qui était enseignante et qu'il payait son eau, son chauffage et son loyer. Le Maire a indiqué que depuis Mme LEGEAY était en retraite, elle n'avait plus à occuper ce logement et qu'il avait demandé à M. LEGEAY de trouver un appartement. M. LEGEAY a aussi indiqué qu'une autre personne était dans la même situation que lui dans le même immeuble, ainsi que bien d'autres personnes.

De façon délibérée et parce que nous ne souhaitons pas polluer la campagne électorale des élections municipales par des attaques personnelles, nous avons évité toute exploitation de cette affaire dans nos documents de campagne. Vous ne trouverez ni texte, ni tract, ni propos publics provenant de nous sur ce sujet avant aujourd'hui. Nous sommes donc très choqués d'apprendre par vous-même M. LEGEAY dans les colonnes du Pays Briard que vous auriez été particulièrement visé par une campagne dans le caniveau.

M. LEGEAY, nous ne souhaitons pas le scandale, mais nous souhaiterions que vous répondiez clairement aux questions posées car nous sommes ici tous comptables des finances de la ville de Coulommiers et plus particulièrement M. Franck RIESTER, comme Maire adjoint aux finances et maintenant comme Maire.

Si j'ai bien compris, votre épouse était institutrice et bénéficiait comme le prévoyaient les statuts de ces personnels lors de son entrée en fonction, d'un logement pour lequel vous aviez des charges à payer, mais pas de loyer. Cela nous paraît normal. Admise à la retraite, il y a trois ans, elle aurait dû remettre à la disposition de la commune ce logement auquel elle n'avait plus droit, comme retraitée. Comment se fait-il que cela n'a pas été fait ? C'est la première question. Il y aurait une autre question qui a sa réponse c'est « Y-a-t'il eu un bail ? »

Nous savons qu'il n'en est rien puisque le Conseil Municipal en aurait eu connaissance et ce n'est pas le cas. La seconde concerne M. RIESTER, comme Maire-adjoint aux finances: Un ordre de paiement, a-t'il été émis par mois ou par trimestre pour le paiement de loyer par M. et Mme LEGEAY depuis que Mme LEGEAY est retraitée et sur quoi s'est-on fondé pour établir la valeur de ce loyer ? Enfin, dernière question, pour vous aussi M. RIESTER. Le Conseil municipal tient à avoir connaissance des autres personnes dont M. LEGEAY faisait état dans son intervention lors de la réunion du 21 février. Ces questions reposent sur des faits et non sur des rumeurs. Il vous appartient d'y répondre et je souhaite que ces réponses soient claires et satisfaisantes. Merci.

Applaudissements.

M. RIESTER : Je vais évidemment répondre à Mme MARTIG, mais nous allons finir le scrutin et j e répondrais.

Sont élus par 26 voix :

Ginette MOTOT - 1^{ère} Adjointe Jean Pierre AUBRY - 2^{ème} Adjoint Sophie DELOISY - 3^{ème} adjointe Jean Claude L E G EAY-4^{ème} adjoint Marie José THOURET s^{en}e adjointe Bernard FREMONT 6^{ème} adjoint Véronique MAASSEN 7^{ème} adjointe Pascal FOURNIER 8^{ad}joint Christiane GOULLET 9^{ème} adjointe

Applaudissements.

Installation des adjoints et remise des écharpes.

M. RIESTER : Alors, Mme MARTIG, je disais en introduction que je souhaitais que l'opposition soit constructive. Comment peut-on se permettre d'être procureur de quelqu'un sans en avoir le mandat, sans être quelqu'un habilité à le faire, en proférant des contre vérités, des mensonges pour salir l'honnêteté de quelqu'un qui depuis des années travaille pour l'intérêt de ses concitoyens. J'ai une sorte de colère froide parce que vous osez dire Je ne vous vois pas assez ...

Mme MARTIG : (inaudible)

M. RIESTER : oui. Je sais. Je vous expliquerai aussi tout cela. Vous parlez de bonne gestion de l'argent public. Moi, je vais vous en parlez aussi.

Vous osiez dire que vous n'avez pas utilisé cela à des fins électorales. Enfin quand même lors du dernier conseil municipal, laisser entendre qu'un adjoint bénéficiait d'avantages indus de cette façon là si ce n'est pas utiliser ce type d'argument là, à de fins électorales, qu'est-ce que c'est ? Qu'aujourd'hui, vous remettiez cela, alors que Jean-Claude LEGEAY a dit à multiples reprises et que la Ville de Coulommiers a dit que tout était à disposition de la presse, de l'opposition, que tous les documents justificatifs qui expliquent et qui justifient que M. et Mme LEGEAY payent bien un loyer pour leur appartement et payent bien des charges pour leur appartement, que nous avons aussi des justificatifs de paiement par la Trésorerie de Coulommiers de tous les loyers de M. LEGEAY et de Mme LEGEAY. Bien évidemment, il y a d'autres personnes qui occupent les logements de l'immeuble où réside M. LEGEAY. Il y a notamment des logements vacants également puisque vous savez que ces logements sont dédiés aux instituteurs et que quand il y a besoin de loger des instituteurs, ceux-là peuvent être logés dans ces logements de la ville. Mme LEGEAY a été institutrice et depuis qu'elle est en retraite, elle paye ses loyers qui sont au prix du marché. Je vous mettrai à disposition tous les éléments nécessaires avec les charges qui sont payés, les justificatifs de paiement.

Cela sera donné à la presse, mais cela avait déjà été signalé à la presse qu'elle pouvait en disposer. Mais vraiment, affirmer comme vous l'avez fait que M. LEGEAY ne payait pas de loyer et affirmer qu'il n'y avait pas de bail. Il y a un bail signé par le Maire de Coulommiers Guv DRUT. Ce bail finissant fin mars 2008, j'ai d'ailleurs été étonné qu'il ne s'en rappelle pas puisque c'est lui-même qui l'avait signé à l'époque, donc tout est fait en règle, nous vous transmettrons tous les documents ainsi qu'à la presse. Mais s'il vous plaît, je crois que les Columériens attendent autres choses de nous que ce type de démarche qui me semble aller à l'encontre de tout ce que je crois en matière de politique. La politique, c'est un engagement pour les autres. La politique c'est pour faire changer les choses. Vu, notre génération je pense que l'on pourrait faire la politique un peu autrement Madame MARTIG. En tous cas, moi, je ne tomberai jamais dans ce type de démarche scandaleuse parce que les Columériens attendent de nous du travail, encore du travail, toujours du travail pour leur intérêt général. Ensuite, concernant la bonne gestion de l'argent public, vous verrez Madame que c'est quelque chose qui est ancré en moi, enraciné en moi. Lors des Législatives, j'ai toujours dit et je l'ai dit aussi pendant les municipales que la bonne gestion de l'argent public était une des priorités des élus et croyez-moi, que toute l'équipe et moi-même sommes attachés à la bonne gestion de l'argent public et je ne tomberai pas dans la facilité qui serait de parler de la Gauche ou parler de la Droite, moi sur ce que nous ferons nous à Coulommiers en matière de bonne gestion de l'argent public, mais surtout dans l'avenir, avant de jeter l'anathème sur telle ou telle personne, s'il vous plaît, renseignez-vous auprès des personnes concernées et après si vous le souhaitez, allez plus loin. Je crois que les Columériens attendent autres choses que ce type d'attitude scandaleuse, je le répète encore une fois.

Vous avez un micro de salle qui permet de vous exprimer.

Alors pourquoi la disposition de cette salle ? Parce que le Théâtre qui aurait été plus adapté à une réunion comme aujourd'hui était occupé par les élections cantonales et que bien évidemment, nous n'allions pas demander aux équipes municipales de faire deux déménagements en 24 heures parce que justement, nous sommes très attentifs à la bonne gestion de l'argent public.

Applaudissements.

Mme MARTIG : Ecoutez, nous on ne fait pas de la politique par rapport à des personnes. Vous savez très bien, vous êtes Député qu'un mandat d'élu a un pouvoir de contrôle et sachez que nous serons amenés dans le mandat, peut-être de nouveau à poser des questions. Si des citoyens de Coulommiers, comme vous le dites attendent des réponses, nous on nous a posé des questions, on est le porte parole de ces personnes là. Au contraire, M. RIESTER, si vous n'avez rien à vous reprocher, je vous donne la possibilité de vous exprimer auprès de la population pour remettre les choses à l'heure. Nous on estime que c'est notre devoir également. Ce n'est pas jeter l'opprobre sur telle ou telle personne. Je pense qu'on peut avoir le pouvoir de contrôler c'est normal et on est dans notre rôle d'opposition c'est tout à fait normal.

Alors maintenant effectivement, vous venez nous informer que les documents sont consultables. Ecoutez, nous c'est la première fois en tous cas qu'on nous fait cette proposition. On prend acte. Si vous l'aviez proposé à la presse c'est bien, mais nous aussi on aurait bien aimé avoir cette proposition. Effectivement, on viendra voir, pour dire après aux Columériens qui nous portent des propos sur M. LEGEAY et pouvoir dire non ce n'est pas vrai ce que l'on nous dit sur M. LEGEAY. On a vu, voilà c'est aussi cela la démocratie.

Alors maintenant je vais faire juste une petite intervention et l'affaire est close, je pense. Je vais juste faire une intervention, comme le veut la tradition républicaine, en tant que tête de liste POUR VOUS AUJOURD'HUI ET DEMAIN. Je ne vais pas prendre longtemps.

Je voulais d'abord moi-même remercier les Columériens qui nous ont témoigné leur confiance et leur dire qu'effectivement on sera dans une opposition constructive en participant aux commissions, en faisant des propositions en expliquant également pourquoi. On ne prendra peut être pas part au vote ou on votera contre des décisions de votre exécutif. Voilà. Nous sommes en tous cas des élus dans une opposition constructive. Il faut également nous donner les moyens de pouvoir accéder aux informations, pouvoir être représentés également par exemple à l'intercommunalité pour qu'on puisse approuver certaines décisions qui pourront être adoptées au sein du Conseil Municipal. Maintenant, je voudrais juste vous dire, je vous souhaite beaucoup de travail, beaucoup de courage, parce que vous comme moi, M. RIESTER, on a vu beaucoup de gens au porte à porte qui souffraient. Je pense que le discours n'a pas changé quand on vous ouvrait la porte ou si c'était à moi. J'ai vu des gens dans la souffrance, des gens sans emploi, des jeunes désorientés, désabusés, des travailleurs par exemple partant à 5 heures et demie le matin sans transport en commun. J'ai vu également des gens, notamment du quartier de Vaux complètement délaissés par l'ancienne municipalité donc j'espère effectivement que cette campagne électorale a pu faire comprendre aux élus qu'il y a énormément, énormément, énormément de travail à faire en termes d'environnement, en termes de transport, en termes de solidarité. Voilà un petit peu le message que je voulais faire passer. Je voulais juste vous dire que nous seront six élus à faire partie d'un groupe qui s'appelle « le groupe socialiste et citoyens de gauche ». Je remercie Yvon TRAGOAT au nom des Verts, puisque le groupe local a souhaité effectivement retrouver une autonomie pour siéger au sein de ce conseil municipal. J'informe que nous travaillerons en partenariat avec les Verts main dans la main comme effectivement sur certains dossiers qu'on estime constructifs, on le fera avec vous. Merci.

Applaudissements.

M. RIESTER : J'ai dit tout à l'heure qu'on était dans un esprit de travail pour tous les Columériens. C'est dans cet esprit là que nous allons oeuvrer dès lundi, dès tout à l'heure pour tous les Columériens. Mais quand même que vous posiez des questions c'est une chose, mais quand il s'agit de personne, n'accusez pas sans savoir, s'il vous plait.

Question n° 4

DELEGATION AU MAIRE

M. RIESTER expose le projet de délibération.

Vous savez que pour la bonne gestion au quotidien des services, la municipalité peut déléguer au maire un certain nombre de ses compétences, de ses pouvoirs dans des conditions bien encadrées par la loi.

Nous vous avons dans le document, listé les différentes délégations qui concernent notamment:

la fixation des tarifs, mais bien évidemment dans une limite bien précise, comme par exemple la limite de l'évolution du coût de la vie.

La réalisation d'emprunts quand on signe un emprunt qui bien évidemment a été inscrit au budget de la commune

En matière de préemption urbaine à partir du moment où les biens font partie des zones prévues à cet effet

Il s'agit aussi d'autoriser le maire à mener des actions en justice pour défendre la commune dans différents dossiers

Toutes ces décisions donneront lieu à un compte rendu à chaque Conseil Municipal pour que toutes les décisions qui ont été prises dans le cadre de ses délégations au maire soient faites en toute transparence.

Je ne vais pas vous lister en détail toutes ces délégations. Elles sont prévues par la loi. Je ne les ai pas modifiées par rapport à ce qu'elles étaient lors du mandat précédent. Je suis évidemment ouvert à toute question.

Le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

- 1 ° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10' De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros
- 11 ° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- 18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
- 21° D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;
- 22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Il est proposé de limiter certaines délégations dans les conditions suivantes :

La fixation des tarifs (2° de l'article L 2122-22 du CGCT) doit se faire dans la limite de l'évolution du coût de la vie

La réalisation des emprunts (3° de l'article L 2122-22 du CGCT) ne peut excéder les montants inscrits au budget,

En matière de préemption (15° de l'article L 2122-22 du CGCT) la délégation prévue par l'article L 213-3 du code de l'urbanisme ne peut être décidée par le maire

Le Maire est autorisé à intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle (16° de l'article L 2122-22 du CGCT), devant les juridictions de l'ordre administratif (tribunal administratif, cour administrative d'appel, Conseil d'Etat) pour les :

Contentieux de l'annulation

Contentieux de pleine juridiction en matière contractuelle, de responsabilité administrative
Contentieux répressif dans le cadre des contraventions de voirie,

Saisine et représentation devant les juridictions civiles et pénales (tribunal d'Instance, de grande instance, cour d'appel et cour de cassation). Avant chaque saisine, le maire devra prendre une décision pour informer le conseil et produire cette décision au juge. Le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux (17° de l'article L 2122-22 du CGCT) est effectué par le maire à concurrence d'un montant de 2.000 Euros.

Le maire rend compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation. (3ème alinéa - article L 2122-23).

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (Groupe socialiste et citoyens de Gauche: Mme MARTIG, M. THIERRY, Mine SABATÉ , M. COILHOT, Mme CANALE, Mme RaBEY et YI. TREGOAT des Verts)
DECIDE d'accorder au maire l'ensemble des délégations prévues par l'article L 212222 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les limites précisées ci-dessus.

Question n° 5

DETERMINATION DE LA NATURE DES COMMISSIONS ET DU NOMBRE DE LEURS MEMBRES

M. RIESTER expose le projet de délibération.

Nous avons défini un certain nombre de commissions que vous avez dans votre document mais avant de parler des commissions et de leur intitulé, je voudrais vous dire quelle a été la décision que j'ai prise au niveau des adjoints pour le découpage des adjoints. Vous verrez que le découpage des adjoints est un peu différent du découpage des commissions et je vais vous expliquer pourquoi.

Ginette MOTOT - 1^{ère} Adjointe va être déléguée à l'enfance, l'éducation et au transport. Dans cette délégation, il y a bien évidemment tout ce qui concerne les écoles maternelles et élémentaires, tout ce qui concerne les relations avec le monde enseignant au niveau des petites écoles, mais aussi au niveau des collèges, des lycées. Il y a tout ce qui concerne les centres de loisirs, tout ce qui concerne les relations avec le STAPS puisque nous avons une antenne de l'Université de Marne la Vallée à Coulommiers et puis la partie transport, le transport urbain, la partie transport en relation avec le Conseil Général, en relation avec le STIF et il y a une logique générale puisque vous savez bien que la partie transport concerne aussi le transport scolaire.

Jean Pierre AUBRY ; 2^{ème} Adjoint va être délégué à l'urbanisme, cadre de vie et développement durable. Dans la campagne électorale, nous avons souvent rappelé que nous souhaitons que toutes les politiques publiques de la ville passent au filtre du développement durable. C'est donc Jean-Pierre qui aura pour tâche de veiller à ce que tous les politiques passe au filtre du développement durable. Dans cette délégation il y a l'urbanisme, le cadre de vie avec notamment l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Il y a tout ce qui concerne l'eau, l'assainissement etc , tout ce qui est lié au développement durable, la géothermie.

Sophie DELOISY - 3^{ème} adjointe déléguée à la Jeunesse, au sport à la famille et à la citoyenneté. Dans cette délégation, il y a tout ce qui concerne la jeunesse, le service Jeunesse de la ville de Coulommiers, il y a le sport avec l'ambition forte, comme on l'a dit dans la campagne pour le sport (le sport à Coulommiers est une priorité) à la famille donc tout ce qui est sur la petite enfance en lien avec la Communauté de Communes de la Brie des Templiers, mais aussi pour la partie « seniors » puisque la famille c'est la solidarité inter générationnelle et puis il y a la citoyenneté parce que je crois qu'aujourd'hui il y a un besoin que nous nous occupions davantage de ce qui nous importe tous ici parce que nous nous

sommes engagés en politique, mais qui parfois n'est pas assez pris en compte chez un certain nombre de personnes c'est l'importance de la vie citoyenne, notamment chez les jeunes et donc, nous ferons beaucoup pour que nous puissions impliquer les Columériens dans la vie columérienne, dans la vie citoyenne. Il y a aussi une partie santé dans la délégation famille et citoyenneté de Sophie sur tout ce qui concerne la politique de prévention (prévention de la délinquance, prévention des maladies sexuellement transmissibles, prévention de la drogue) bref une délégation importante et large, jeunesse, sport, famille et citoyenneté. Nous aurons l'occasion et Sophie (ainsi que tous les adjoints auront l'occasion) de décrire l'intégralité de cette délégation et des contours de la commission lors de la première réunion de commission.

Jean Claude LEGEAY, 4^{ème} adjoint chargé des ressources humaines et des affaires sociales, donc toutes les relations avec les personnels et les carrières des personnels et puis toutes les affaires sociales au sens large, notamment le travail avec le Centre Communal d'Action Sociale, le C.C.A.S.

Marie José THOURET, 5^{ème} adjointe déléguée au logement et à la vie des quartiers. Vous parliez de porte à porte Mme MARTIG, c'est vrai que nous avons fait beaucoup de porte à porte et notre programme est très ambitieux en matière de logement. Nous avons une ambition forte dans ce domaine. Donc, dans le logement il y a bien sûr tout ce qui concerne les commissions d'attribution des logements, mais aussi les contacts réguliers avec les offices de HLM et toute la politique logement et puis, il y a la vie des quartiers. Nous souhaitons que les quartiers vivent davantage que les Columériens se connaissent davantage dans leur quartier, entre les quartiers, que les voisins se connaissent et Marie-Jo THOURET qui a eu l'expérience de Présidente de l'Association du Theil aura à cœur de pouvoir perpétuer et initier ce type de démarche dans tous les quartiers de Coulommiers.

Bernard FREMONT 6^{ème} adjoint délégué aux travaux, aux espaces verts et au commerce. Alors, j'ai souhaité qu'il y ait un adjoint qui chapote toutes les équipes techniques espaces verts, bâtiments, voiries, tous les ateliers municipaux pour que dans le projet que nous avons de construire un centre technique municipal regroupant toutes les activités techniques de la ville pour qu'il y ait une cohérence entre l'adjoint, le directeur des Services techniques et toutes les équipes techniques. Le commerce : vous savez qu'on a la chance d'avoir à Coulommiers un commerce dynamique, notamment un commerce de centre ville dynamique, c'est important qu'il y ait un adjoint en plus du Maire évidemment qui s'occupe de cette question là et Bernard FRÉMONT aura à cœur d'animer la Commission extra municipale au commerce et aura à cœur aussi de s'occuper de toutes les relations avec les commerçants qu'ils soient sédentaires ou ambulants (c'est-à-dire le marché).

Véronique MAASSEN 7^{ème} adjointe déléguée à la Culture au Patrimoine et au Tourisme donc une configuration assez classique par rapport à ce qui existait déjà avec la partie culturelle, l'animation culturelle pour le plus grand nombre et pour le rayonnement de Coulommiers. Le Patrimoine avec le suivi et l'entretien du patrimoine Columérien qu'il soit culturel ou non et le tourisme avec notre ambition forte en matière de tourisme pour que Coulommiers rayonne largement dans tout le Département, dans toute la région et pourquoi pas, dans la France entière.

Pascal FOURNIER 8^{ème} adjoint délégué aux finances et aux nouvelles technologies : Une délégation que je connais bien Pascal. Je vais au départ être avec toi, parce que c'est un gros boulot vous allez voir le Conseil Municipal votant le budget qui sera le 14 avril arrive à grands pas, donc il va falloir travailler d'arrache pied tous ensemble pour préparer ce budget et puis les nouvelles technologies, parce que les nouvelles technologies c'est quelque chose qui est une priorité pour nous. La croissance en France aujourd'hui passe par les nouvelles technologies, c'est donc la partie développement économique et puis, il y a la partie agrément

parce qu'aujourd'hui les Français utilisent Internet, veulent avoir la TNT et donc, nous allons nous battre sur tous ces domaines là avec Pascal comme adjoint en charge.

Christiane GOULLET 9^e adjointe déléguée aux affaires générales aux fêtes et cérémonies. Les affaires générales c'est tout ce qui concerne la partie élections, Etat Civil et fêtes et cérémonies pour que nos événements à Coulommiers, nos fêtes et cérémonies patriotiques ou autres puissent s'organiser de la meilleure façon possible.

J'ai pris la décision aussi de nommer des conseillers municipaux délégués qui vont travailler en plus des adjoints sur un certain nombre de délégations.

C'est Jackie GOUJAT que je souhaiterais nommer conseiller délégué à la sécurité et à la circulation et faire en sorte qu'avec les équipes de la Police municipale, cette police municipale soit plus nombreuse et plus sur le terrain au moment où les Columériens en ont le plus besoin et la circulation, il y a dans cette délégation le grand enjeu qui est le parking de Coulommiers. Vous savez que c'est un engagement fort de notre campagne électorale et donc le stationnement et le parking à Coulommiers seront dans la délégation de M. GOUJAT. Je rappelle que le vote aura lieu au prochain Conseil qui se tiendra le 27 mars 2008.

Bruno SAINTEMARIE que je souhaite voir conseiller délégué à la dépendance et au handicap. J'avais dit dans la campagne, nous avons dit dans la campagne que nous souhaitions qu'un conseiller délégué puisse suivre de très près cette question là et comme le développement durable nous passions tout par le filtre du « handicap et de la dépendance » pour voir si nous pensons aux personnes qui sont handicapées, quel que soit leur handicap. Je crois que globalement en France nous avons du retard dans ce domaine et si chaque collectivité, si chaque acteur s'investit fortement sur cette question là, globalement nous serons plus efficace pour que le handicap ne soit plus un obstacle, comme il l'est trop souvent aujourd'hui.

François FEINDEL, je souhaite qu'il soit conseiller délégué au Jumelage. Je souhaite donner une nouvelle dynamique au jumelage. C'est important que Coulommiers (je parlais du rayonnement de Coulommiers) que Coulommiers entretienne des relations suivies, régulières avec nos partenaires Européens, qu'ils soient Anglais ou Allemands et pourquoi pas dans d'autres pays demain.

Jean-Vincent DAUNA sera conseiller délégué auprès de moi auprès du Maire pour un certain nombre de missions dont on aura l'occasion de reparler.

Muriel COUVÉ DUPONT, conseillère déléguée au Cadre de vie. Je crois que c'est important qu'il y ait aussi quelqu'un qui se concentre sur la cohérence du cadre de vie à Coulommiers, notamment dans sa dimension d'embellissement, de fleurissement d'entrées de ville pour que toutes nos actions permettent à Coulommiers de s'embellir tous les jours.

Voilà en ce qui concerne l'équipe d'adjoints et de délégués et évidemment comme la loi m'y autorise, je me réserve la possibilité de nommer d'autres conseillers délégués s'il me semble utile pour Coulommiers qu'il y ait d'autres conseillers délégués.

Alors nous allons passer aux Commissions où le découpage est légèrement différent que les délégations d'adjoints.

Donc nous allons avoir:

Commission Enfance Education - Transport, là c'est le même découpage Commission Urbanisme - Cadre de vie - Développement durable (même découpage) Commission Jeunesse - Sports - Famille et Citoyenneté (même découpage) Commission des Affaires Sociales, les questions de personnel municipal étant des questions sensibles pourront être abordées dans la commission des affaires sociales évidemment, mais je souhaite et vous comprendrez bien que ça soit un souhait partagé par tous, que pour tout ce qui concerne les personnes, tout ce qui concerne les carrières soient géré entre l'adjoint au personnel, le Maire et la Direction Générale des Services et des Ressources Humaines parce qu'on ne met pas sur la place publique les questions d'évolution du personnel. La commission des affaires sociales présidée par M. LEGEAY s'occupera essentiellement des affaires sociales.

Commission Culture - Patrimoine - Tourisme (même périmètre) Commission Travaux-Espaces verts (même périmètre, mais vous voyez que le commerce n'est pas dans cette commission puisqu'elle sera dans la commission extra municipale. Le commerce sera traité dans la commission extra municipale au commerce. Commission Logement - Vie des quartiers (même périmètre) Commission des Finances - Développement économique - Nouvelles technologies : Dans cette commission seront évidemment traitées les questions de finances, de nouvelles technologies, mais aussi de développement économique en sachant que je souhaite conserver directement, on travaillera main dans la main avec Bernard, mais je souhaite conserver la question du développement économique, qui vous le savez est traitée au niveau de la Communauté de Communes. Une grande partie de nos actions en matière de développement économique est traitée au niveau de la Communauté de communes et les quelques compétences qui restent au niveau communal, je souhaite les assurer directement et nous traiterons de ces questions là lors de la commission des finances, nouvelles technologies et développement économique. Commission Fêtes et Cérémonies (même périmètre, les affaires générales étant traitées directement avec les services, même principe que pour le personnel)

J'oubliais que pour le personnel, il y a aussi le Comité Technique Paritaire qui est l'organe de la ville qui permet de traiter des relations entre les employés municipaux et la municipalité. Commission du suivi O.P.A.H. - C'est une commission obligatoire pour l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat.

Commission Sécurité - Circulation sera présidée par M. GOIJAT.

Je vous demande donc de voter la détermination des natures des commissions et le nombre de leurs membres. Je vous propose de conserver le même nombre de membres, de conseillers municipaux dans les commissions, c'est-à-dire 6 candidats de la majorité et 2 membres du groupe Socialiste et citoyens de Gauche et Verts.

Est-ce que vous avez des questions ?

Mme CANALE : Bonjour M. RIESTER, J'ai une question, mais tout d'abord je tiens à faire une remarque. J'ai été assez attentive aux différentes commissions que vous avez proposées. Je me suis inscrite dans un certain nombre de commissions. Pourquoi ce choix, parce que je pense être concernée par un certain nombre de demandes. Je me suis mise (excusez-moi, je n'ai peut-être pas les noms en tête) dans la commission Enfance Education et Transports puisque je suis moi-même jeune maman donc j'espère que la nouvelle municipalité prendra peut-être davantage en compte les besoins des jeunes mamans ; Education parce que je suis également enseignante. Je me suis mise dans une autre commission qui doit être Jeunesse et Sports, je suis également sportive donc cela m'intéressera et enfin, je me suis mise dans la commission Culture Patrimoine et Tourisme, puisque je suis enseignante en éducation socio-culturelle et donc je suis très attachée au partenariat qu'on peut développer entre un établissement et une commune et je souhaiterais que la nouvelle municipalité s'attache davantage peut-être qu'elle l'a fait jusqu'à présent, à développer un certain nombre de

partenariats avec les différents établissements scolaires qui l'entourent. Simplement, ma question était la suivante, je m'étonne un petit peu de la forme de ces commissions puisque je trouve assez dommageable que vous séparez l'enfance l'éducation et le transport avec la jeunesse, les sports, famille et citoyenneté. Je trouve cela un petit peu dommage et par exemple que vous associiez, alors vous le précisiez tout à l'heure, vous dites oui j'ai associé les transports puisque nos enfants prennent souvent les transports scolaires, alors certes, mais peut être aurait il été plus judicieux d'associer les transports par exemple à la circulation. Evidemment, pour moi, il y a des commissions qui s'entrecoupent alors peut être que ce serait judicieux à un moment donné de lier des commissions qui se retrouvent entre elles, puisque pour moi, elles sont liées. De même par exemple quand vous parlez d'enfance et d'éducation, c'est dommage de ne pas lier le sport à l'enfance et l'éducation. Voilà ma question. Merci.

M. RIESTER : alors, je vais commencer par la fin. Bien évidemment tout est lié. Je suis d'accord avec vous, c'est vrai tout est lié. C'est pour cela que toutes ces commissions, tous les adjoints auront à travailler régulièrement ensemble et je tiens à dire d'ailleurs que j'incite vraiment les élus de la ville, même s'il ne sont pas élus de la commission à venir participer à la commission. Vous verrez, que c'est un travail lourd, il y a des nombreuses commissions, des réunions souvent donc c'est bien de ne pas être dans trop de commissions au départ, mais que peut être sur un certain nombre de sujets aller dans d'autres commissions où il y a un ordre du jour, une question qui va être abordée d'une façon précise qui vous intéresse. Toutes les commissions sont ouvertes à tous les membres du conseil municipal. Je crois aussi beaucoup à la transversalité. Je crois aussi beaucoup à la communication entre les différentes commissions, entre les différents adjoints. Vous savez on règle de nombreux problèmes par la communication et quand on peut se parler, quand on peut connaître les choses c'est beaucoup plus efficace que quand on ne le fait pas. Moi, clairement, il y a nécessité de travailler sur des sujets, jeunesse, enfance éducation, transports, circulation, on ne peut pas tout mettre dans la même commission, il faut bien, à un moment donné, segmenter. Ce sont des choix qui ont été faits. Cela va aussi en fonction des délégation d'adjoints, pour que chaque adjoint se répartisse les tâches de la ville, mais bien évidemment, je suis tout à fait favorable à ce que régulièrement les adjoints, je leur demande même, puissent aller participer aux commissions des autres adjoints et que ponctuellement, pourquoi pas, sur un certain nombre de sujets principaux on fasse une réunion avec deux commissions pour parler d'un problème majeur de la ville. On ne peut pas le faire en permanence, parce que sinon ce serait ingérable, mais ponctuellement, je vois cela tout à fait d'un bon œil. Et puis concernant les procès d'intention sur ce que faisait mal l'ancienne municipalité, moi, je vais me consacrer sur ce que fait la nouvelle et puis on aura l'occasion d'en reparler quand on vous présentera les budgets et tout le travail que nous ferons pendant les six années qui viennent parce que sinon on n'a pas fini.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, 26 voix pour, 7 abstentions (Groupe socialiste et citoyens de gauche et Verts)

Intervention inaudible

M. RIESTER : c'est gentil de préciser, on va essayer de faire le maximum en tous cas et le mieux possible.

DECIDE de créer les commissions suivantes :

- Commission Enfance Education - Transport

- Commission Urbanisme - Cadre de vie - Développement durable - Commission Jeunesse - Sports - Famille et Citoyenneté
- Commission des Affaires Sociales
 - Commission Culture - Patrimoine - Tourisme
- Commission Travaux- Espaces verts
- Commission Logement - Vie des quartiers
- Commission des Finances - Développement économique - Nouvelles technologies - Commission Fêtes et Cérémonies
- Commission du suivi O.P.A.H.
- Commission Sécurité - Circulation
- de fixer à huit le nombre des membres de chacune de ces commissions.

Question n° 6

M. RIESTER : Je remercie l'opposition de nous avoir fait des propositions pour les membres de l'opposition qui participeront aux commissions pour que ce soit plus facile ce matin. Vous avez dans vos pochettes les différents bulletins de vote.

On pourrait peut-être procéder au vote à main levée. Est-ce qu'il y a des gens qui s'oppose au vote à main levée. Je vous remercie donc nous allons procédé au vote à main levé.

- DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ENFANCE EDUCATION - TRANSPORTS

M. RIESTER expose le projet de délibération.

Il convient de désigner les huit membres de la commission Enfance Education - Transports

Sont candidats :

Ginette MOTOT
 Sophie DELOISY
 Michèle KIT
 Françoise SCHEHI.
 Noua DIAB
 Bruno SAINTEMARIE
 Pascal THIERRY

Aude CANALE

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

Sont élus à l'unanimité, les membres désignés ci-dessus.

Question n° 7

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION URBANISME - CADRE DE VIE - DEVELOPPEMENT DURABLE

M. RIESTER expose le projet de délibération.

Il convient de désigner les huit membres de la commission Urbanisme - Cadre de vie - Développement durable

Sont candidats :

Jean Pierre AUBRY
Vincent THEVENOT
Michèle KIT
Sylvianne PERRIN
Muriel COUVE DUPONT
Bruno SAINTEMARIE
Elianne SABATE
Yvon TREGOAT

Sont élus à l'unanimité, les membres désignés ci-dessus.

Question n° 8

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION JEUNESSE -SPORTS - FAMILLE ET CITOYENNETÉ

M. RIESTER expose le projet de délibération.

Il convient de désigner les huit membres de la commission Jeunesse - Sports - Famille et citoyenneté

Sont candidats :

Sophie DELOISY

Patrick ASHFORD

Alexis MONTOISY

Jean Vincent DAUNA

Marie Ange YVON

Daniel BOULVRAIS

Aude CANALE

Laetitia MARTIG

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par voix pour,
Sont élus à l'unanimité, les membres désignés ci-dessus.

Question n° 9

**DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES
SOCIALES**

M. RIESTER expose le projet de délibération.

Il convient de désigner les huit membres de la commission des Affaires Sociales

Sont candidats :

Jean Claude LEGEAY
Solange DESMONTIERS
Patrick ASHFORD
François FEINDEL
Marie Ange YVON
Noua DIAB
Roland COILLOT

Colette RABEY

Sont élus à l'unanimité, les membres désignés ci-dessus.

Question n° 10

**DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CULTURE -
PATRIMOINE ET - TOURISME**

expose le projet de délibération.

Il convient de désigner les huit membres de la commission Culture - Patrimoine et
Tourisme

Sont candidats :

Véronique MAASSEN Alexis MONTOISY François FEINDEL Sylvianne PERRIN
Patricia TUERO Françoise SCHEHL Elianne SABATE Aude CANALE

Sont élus à l'unanimité, les membres désignés ci-dessus.

Question n° 11

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION TRAVAUX ESPACES VERTS

M. RIESTER expose le projet de délibération.

Il convient de désigner les huit membres de la commission Travaux - Espaces verts

Sont candidats :

Bernard FREMONT Jean Pierre AUBRY Daniel BOULVRAIS Jackie GOUJAT
Bruno SAINTEMARIE Muriel COUVE DUPONT Yvon TREGOAT
Roland COILLOT

Sont élus à l'unanimité, les membres désignés ci-dessus.

Question n° 12

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOGEMENT - VIE DES QUARTIERS

M. RIESTER expose le projet de délibération.

Il convient de désigner les huit membres de la commission Logement - Vie des quartiers

Sont candidats :

Marie José THOURET Noua DIAB
Solange DESMONTIERS Jean Claude LEGEAY Marie Ange YVON Patricia TUERO
Laetitia MARTIG Yvon TREGOAT

Sont élus à l'unanimité, les membres désignés ci-dessus.

Question n° 13

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES FINANCES - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

M. RIESTER expose le projet de délibération.

Il convient de désigner les huit membres de la commission des finances, Développement Économique et Nouvelles Technologies

Sont candidats :

Pascal FOURNIER Vincent THEVENOT Jacky GOUJAT Bernard FREMONT Daniel BOULVRAIS Jean Vincent DAUNA Pascal THIERRY Colette RABEY

Sont élus à l'unanimité, les membres désignés ci-dessus.

Question n° 14

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION FÊTES ET CÉRÉMONIES

M. RIESTER expose le projet de délibération.

Il convient de désigner les huit membres de la commission Fêtes et Cérémonies

Sont candidats :

Christiane GOULLET Marie José THOURET Alexis MONTOISY François FEINDEL.
Patricia TUERO Sylvianne PERRIN Pascal THIERRY Colette RABEY

Sont élus à l'unanimité, les membres désignés ci-dessus.

Question n° 15

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE SUIVI OPAH

M. RIESTER expose le projet de délibération.

Il convient de désigner les huit membres de la commission de suivi de l'OPAH

Sont candidats :

Jean Pierre AUBRY Bernard FREMONT François FEINDEL Marie José THOURET
Sylvianne PERRIN
Muriel COUVE DUPONT
Laetitia MARTIG
Roland COILLOT

Sont élus à l'unanimité, les membres désignés ci-dessus.

Question n° 16

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SÉCURITÉ - CIRCULATION

M. RIESTER expose le projet de délibération.

Il convient de désigner les huit membres de la commission de sécurité et circulation

Sont candidats :

Jacky GOUJAT Patricia TUERO Bruno SAINTEMARIE Patrick ASHFORD Marie Ange
YVON Muriel COUVE DUPOND Laetitia MARTIG
Roland COILLOT

Sont élus à l'unanimité, les membres désignés ci-dessus.

Question n° 17

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

M. RIESTER expose le projet de délibération.

Les règles relatives à la composition de la commission d'appel d'offres sont édictées par l'article 22 du Code des Marchés Publics.

Le maire en est le président. Il peut être représenté par un adjoint ou un membre du conseil municipal, dans la mesure où ce remplaçant n'est pas membre de la commission d'appel d'offres.

Le conseil municipal doit élire 5 membres titulaires et 5 membres suppléants à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

De la même façon je remercie l'opposition de nous avoir proposer des noms pour faire partie de la Commission d'Appel d'Offres. On va peut être voter à main levée, est-ce qu'il y a des gens qui s'oppose au vote à main levée ? non pareil.

Sont candidats :

En qualité de membres titulaires : François FEINDEL
Jacky GOUJAT

Marie José THOURET Solange DESMONTIERS Roland COILLOT

En qualité de membres suppléants: Patrick ASHFORD
Jean Pierre AUBRY ,Jean Vincent DAUNA Pascal FOURNIER Colette RABEY

Sont élus à l'unanimité, les membres désignés ci-dessus.

Question n° 18

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

M. RIESTER expose le projet de délibération.

Cette commission se réunit une ou deux fois par an. Elle permet de faire le point sur les services délégués de la ville à des prestataires extérieurs, notamment en matière d'eau, d'assainissement, d'énergie et aussi sur la partie régie, comme la régie culturelle.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sont élus à l'unanimité selon la règle de représentation proportionnelle :

Francois FEINDEL Bernard FREMONT Véronique MAASSEN Laetitia MARTIG

en qualité de représentants du Conseil Municipal

Sont désignés les associations : Union des Commerçants Industriels et Entrepreneurs (UCIE) et Union Fédérale des Consommateurs (LTFC) représentées par leur Président qui sont à ce jour M. Gérard pour l'UFC et Mme BENAÏM pour l'UCIE.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question.

Nous allons clore ce premier conseil municipal de cette première mandature et je vous remercie sincèrement d'avoir tous été là aujourd'hui.

Applaudissements.

Prochain conseil municipal le jeudi 27 mars 2008 à 19 heures. La séance est levée à 11 heures

15 minutes